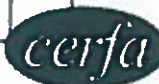


**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Entrée le

- 8 JAN. 2019

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium du PERTHOIS sur la commune de THIEBLEMONT-FAREMONT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CEOTTO SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. CEOTTO Thierry

RCS / SIRET

3 1 0 9 7 5 2 0 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

SAS au capital de 88400 €

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums	Création d'un crématorium

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur la commune de THIEBLEMONT-FAREMONT

Par délibération en date du 26/07/18, le conseil municipal a approuvé le contrat de concession pour la construction et l'exploitation du crématorium et du site cinéraire contigu, et a désigné comme concessionnaire la société CEOTTO SAS, 48, avenue du Colonel Moll - BP 70190, 51306 VITRY LE FRANCOIS CEDEX.

Au terme de cette délégation, le crématorium et le site cinéraire contigu reviendront à la commune.

4.2 Objectifs du projet

Chaque jour en France, ce sont 458 personnes qui choisissent l'incinération (ou crémation) pour leurs obsèques ou celles de leurs proches, soit 167 000 crémations par an. Autrement dit, pour 32% des décès, c'est l'incinération qui est choisie plutôt que l'inhumation. En France, la progression du mode d'obsèques par crémation est assez spectaculaire : elles ont atteint 31% des décès en 2011. Ce taux de crémation se rapproche de celui que l'on connaît en Europe du Nord avec 70% d'incinération.

Actuellement, seulement deux crématoriums sont présents dans le département de la Marne (Reims et Châlons-en-Champagne), ce qui occasionne des contraintes, et des coûts, pour les familles :

- délai d'attente,
- coût de chambre funéraire durant ce délai,
- besoin de dérogation préfectorale selon le délai,
- trajet,
- recours à d'autres crématoriums à l'extérieur du département.

Le choix du site se situe en zone peu urbanisée desservie par la route départementale 358. La conception du crématorium assurera l'accueil des familles dans un site paysager de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulement des travaux est prévu sur une durée de 12 mois.

Il sera privilégié un mode constructif classique : structure béton maçonnée, charpente en lamellé collé, menuiserie en aluminium, isolation thermique intérieure, second œuvre classique.

Une démarche de Chantier Propre sera menée, avec notamment :

- le tri des déchets de chantier en vue de leur valorisation,
- le maintien des voies, plateformes intérieures, et sortie du chantier, en bon état de circulation et de propreté.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Horaires d'ouverture pour les crémations : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Capacité de crémation par jour : 4

Nombre de crémations par an prévues et progression à 10 ans : 1ère année 400 puis croissance de 5 %/ an

Horaires d'ouvertures du Jardin souvenir : 8h-18h, 7j/7

Nombre de places de stationnement : < 50

Responsable de la gestion et du fonctionnement : Thierry Caotto

Nombre de salariés : 2 + responsable

Formations dispensées aux salariés et au responsable :

- formation de Maître de cérémonie,
- formation à la conduite des installations techniques,
- formation et sensibilisation à la sécurité.

Conformément au code général des collectivités territoriales CGCT, le crématorium comprend deux parties distinctes : une partie publique réservée à l'accueil des familles, et une partie technique réservée aux professionnels.

Le four répond aux prescriptions du CGCT (combustion et postcombustion, gaz de combustion portés à 850 °C et avec au moins 6% d'oxygène durant 2 s, ...) et est équipé d'un filtre de traitement des gaz de combustion assurant le respect des valeurs limites de rejet fixées dans l'arrêté du 28 janvier 2010. Un contrat de maintenance sera souscrit auprès du fournisseur du four, à qui les alarmes techniques seront renvoyées par télésurveillance. Une mesure des rejets gazeux sera effectuée à la mise en route de l'installation, puis tous les 2 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de l'article L2223-40 du code général des collectivités territoriales pour la création d'un crématorium et du site cinéraire contigu.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	13 378m ²
se décomposant en :	
Superficie du bâtiment	858
Superficie parking technique	360
Superficie voiries et stationnements	1289
Superficie cheminements piétonniers	1050
Superficie espaces verts	8661
Superficie site cinéraire Jardin du Souvenir	1360

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 7' 49.3" E Lat. 48° 6' 8.76" N

Thiéblemont-Farémont 51300

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espace/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Cf carte en annexe 13.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain du projet ne figure pas dans la base de données GEORISQUES/BASIAS (inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service), ni dans la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 2,88 km au Sud du projet. Il s'agit de INPN - Etangs de la Champagne humide, Zone humide protégée. Il est séparé du projet par la route nationale 4 et la commune d'Orconte. Il n'y a pas de connexion ni de continuité écologique entre ce site et le terrain du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La consommation d'eau de ville sera limitée aux sanitaires du personnel et du public. La consommation d'eau peut également être liée au système d'injection d'eau (injection de régulation et de sécurité) du four.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux issus des déblais sous le bâtiment et les parkings/voies seront réutilisés pour modeler les merlons du jardin cinéraire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des apports de matériaux de caractéristiques mécaniques requises seront nécessaires pour la réalisation des fonds de forme sous les dalles et sous les voies et parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement cultivé (un terrain agricole situé au sein de grandes étendues également cultivées) donc pauvre en biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le terrain du projet est actuellement un terrain agricole cultivé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune activité industrielle n'est recensée à proximité du site. Il n'y a pas de Plan de Prévention de Risques Technologiques prescrit ni approuvé sur la commune (voir fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Un PPRn inondation "Mame amont" (secteur de Vitry le François) a été prescrit le 14 janvier 2003 (voir fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques). Le site n'est pas concerné par des risques inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire, de par les conditions de la combustion, et le traitement des gaz de combustion.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendrera un trafic supplémentaire lors des cérémonies funéraires (4 par jour). Le site sera desservi par la route départementale 358.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le seul équipement technique placé à l'extérieur du bâtiment est un aéroréfrigérant qui permet d'évacuer l'excès de chaleur des fumées avant leur traitement. Cet équipement peu bruyant (43 dB(A) à 10 m) est placé au sol dans le parking technique, à l'opposé du voisinage le plus proche, et avec le mur de ce parking faisant écran à la diffusion du bruit. Il ne fonctionne que durant le cycle de crémation. Il ne fonctionne jamais de nuit. Les nuisances sonores existantes sont liées au trafic routier (RD358 notamment).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le fonctionnement de l'installation n'engendrera pas d'odeurs, du fait des paramètres de combustion (gaz de combustion maintenus 2 s minimum à 850 °C et 6% d'oxygène), et du traitement des gaz de combustion. Le four FT III répond scrupuleusement à l'arrêté français du 28 janvier 2010
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Il est prévu des dispositifs de type plots antivibratiles pour les machines tournantes (ventilateurs).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage des abords et du parking sera mis en place pour la sécurité des usagers, asservi à un détecteur crépusculaire. L'éclairage sera dirigé vers le sol et vers le crématorium.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le traitement des gaz de combustion est décrit en détail en annexe . La hauteur de cheminée, et la vitesse d'éjection, seront conformes aux exigences de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. Les performances de traitement garantissent des concentrations en polluants inférieures ou égales à celles imposées par l'arrêté.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet des eaux usées, issues des sanitaires, s'effectue dans un assainissement autonome composé d'une microstation compacta. Le rejet des eaux pluviales s'effectue par infiltration sur site après traitement . Les eaux pluviales des voiries font l'objet d'un traitement préalable par un déboureur-séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'épuration des fumées génère des résidus d'épuration (code déchet 19 01 05*), qui constituent des déchets dangereux. La quantité est évaluée à 450 g/ crémation. Ces déchets, collectés de façon étanche depuis le filtre vers un fût métallique, seront évacués pour traitement de stabilisation et enfouissement externe dans un centre spécifique. Un bordereau de suivi de déchets sera établi. Les métaux issus du calcinus (cendres), évalués à 100 kg/an, constituent des déchets non dangereux, évacués pour valorisation externe.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐

Le terrain est actuellement un terrain agricole cultivé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le détail de la conception du four, et du traitement des gaz de combustion, est donné en annexe 9, dans le descriptif technique du constructeur et installateur.

Les principales dispositions assurant la qualité des gaz de combustion rejetés sont :

.oxydation des gaz de combustion par régulation de la température, de la teneur en oxygène, et du tirage, dans la chambre de postcombustion : temps de séjour minimal 2 s à 850 °C mini et 6% mini d'oxygène;

.traitement des gaz de combustion par injection de réactif (mélange 20% chaux + 80% charbon actif; la chaux neutralise les acides, et le charbon actif adsorbe les métaux ainsi que les dioxines et furanes) puis filtration sur filtre en céramique.

La composition des gaz de combustion épurés respecte les valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010 : concentrations inférieures ou égales à ces valeurs limites.

La hauteur de cheminée, ainsi que la vitesse des gaz au rejet, assurent ensuite la dispersion des rejets épurés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le respect des exigences réglementaires sur la conception des installations et le rejet des gaz de combustion, la taille réduite du projet (856 m² de bâtiment), le choix du site en zone peu urbanisée et sans richesse naturelle particulière, les aménagements architecturaux et paysagers, assurent la maîtrise des incidences sur l'environnement.

Une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Vue aérienne. Annexe 8 : Façades. Annexe 9 : Descriptif technique process. Annexe 10 : Périmètres de protection eau potable. Annexe 11 : Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques. Annexe 12 : Urbanisme. Annexe 13 : ZNIEFF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vitry le François

le.

21 novembre 2018

Signature



CEOTTO

SA au capital de 100.000 €

18, Avenue Moli - 51300 VITRY LE FRANÇOIS

Tél. 03.26.74.04.05 - Fax 03.26.74.78.67

ceotto-vitry@wanadoo.fr - www.ceotto.fr

SIRET 310 975 206 00015 - TVA FR 00 310 975 206

Hab Préf Mame n° 2012 51 11

